

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

**OBJET : Travaux de desserte du bourg de Colombiers en assainissement collectif
Autorisation de programme et crédits de paiement**

La CAPC a décidé de desservir la commune de Colombiers en assainissement collectif. Par délibération N°14 du bureau du 18 novembre 2013, un groupement de commandes a été constitué avec le SIAEP de Beaumont, devenu Eaux de Vienne SIVEER, la commune de Colombiers et la CAPC.

Compte tenu de l'appel d'offres il convient de revoir l'autorisation de programme passée par délibération N°9 du 8 décembre 2014 et qui s'échelonne de 2015 à 2018, à savoir :

- une tranche ferme qui s'élève à 686 596, 19 € H.T. pour la partie des réseaux d'eaux usées du lot 1, 30 040 k€ HT pour le poste de refoulement du lot 2 pour des travaux qui démarrent en 2015 et 409 112, 55 € HT pour la station d'épuration pour le lot 3 prévue en 2016*
- puis 3 tranches conditionnelles qui ne concernent que les réseaux d'eaux usées :*
- tranche conditionnelle 1 pour un montant de 213 858, 47 € HT prévue en 2016*
- tranche conditionnelle 2 pour un montant de 261 840, 56 € HT prévue en 2017*
- tranche conditionnelle 3 pour un montant de 199 312 € HT prévue en 2018*

*** * * * ***

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article 3 alinéa II-2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière d' assainissement,

VU les montants des 3 lots de l'appel d'offres

CONSIDERANT l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à répartir sur plusieurs exercices comptables les différentes dépenses de cette opération,

Le conseil, ayant délibéré, décide :

- de modifier l'autorisation de programme d'un montant de 1 801 k€ HT sur les quatre années de financement des travaux de 2015 à 2018**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire****du 30 novembre 2015****n° 10****page 2/2**

Les crédits de paiements seront inscrits sur la ligne 2315/P1006/3500 du budget annexe de l'assainissement selon le calendrier suivant :

Montant k€ H.T. Par année	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses (k€ HT) Travaux d'assainissement	717	623	262	199	1 801
Recettes (k€ HT) Subventions de l'agence de l'eau	0	469	92	70	631
Autofinancement ou emprunt (k€ HT)	717	154	170	129	1170

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 10/12/2015

Publié au siège de la CAPC, le 08/12/2015

n° 7221

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER